FRC 4.3151
Case FRC 13161
3151

CONVENTION NATIONALE.

CONSIDÉRATIONS SUR LE COMMERCE, LES FINANCES ET LE CRÉDIT PUBLIC,

Suivies d'un projet pour améliorer le crédit des assignats, et pour les retirer de la circulation.

PAR le citoyen Ed. SEVENE, négociant de Rouen.

IMPRIMÉES PAR ORDRE DU COMITÉ DES FINANCES.

AU moment où la Convention nationale discute avec solemnité les plus grands intérêts de l'Etat; au moment où sa sollicitude paternelle s'exerce particulièrement sur

les moyens de rendre au commerce ſon premier luſtre, aux arts & aux ſciences leur antique ſplendeur ; dans l'inſtant où une paix glorieuſe ſemble ſe préparer à couronner nos triomphes & à diſſiper tous obſtacles vers le retour de l'ordre & de la proſpérité publique, qu'il eſt doux pour un véritable ami de la patrie de porter ſes regards vers une perſpective auſſi flatteuſe, de méditer ſur le bonheur de ſon pays, & pourroit-il ſe refuſer au beſoin d'écrire, de fixer ſur le papier les réflexions que lui ſuggèrent de ſi heureuſes circonſtances ?

Déterminer les cauſes du diſcrédit public, du renchériſſement progreſſif des denrées & de la diſette que nous éprouvons de tous les objets de première néceſſité ; indiquer les moyens de faire ceſſer ces accidens politiques & de rétablir nos relations commerciales tant intérieures qu'extérieures : tel ſera le ſujet de ces réflexions.

Avec moins de talens qu'il n'en faudroit pour agiter de ſi grandes queſtions, nous oſerons préſenter quelques vérités utiles, mais trop peu ſenties ; nous reviendrons à des principes qui ne ſont pas ignorés, mais qu'on a trop long-temps écartés ou méconnus. Heureux ſi nos efforts, ſoutenus d'un grand deſir d'être utile, nous font parcourir avec ſuccès cette courte & pénible carrière !

On verra par cette foible eſquiſſe, que, ſi le ſyſtême d'oppreſſion & de terreur qui a peſé ſi long-temps ſur notre malheureuſe patrie, n'étoit pas l'ouvrage de ſes plus cruels ennemis, au moins étoit-il difficile de mieux ſeconder leurs perfides projets & de réunir plus de moyens de deſtruction de toutes les ſources de la proſpérité publique. Tour-à-tour les ſciences & les arts, le commerce & l'agriculture, en un mot, tout ce qui conſtitue la force & la richeſſe d'un empire, tout a dû ſuccomber ſous les efforts de la plus effroyable tyrannie. Et telle étoit notre ſtupide puſillanimité, que, courbés ſous un joug de fer, nous paroiſſions applaudir à notre ruine, ſeconder même de

nos efforts la main perfide qui nous traînoit dans l'abyme Graces éternelles soient rendues au génie bienfaisant qui veilloit à nos destinées dès le 9 thermidor! le vandalisme est détruit, & la France libre & républicaine verra luire encore des jours de gloire & de bonheur.

Causes générales du discrédit public.

Parmi les causes auxquelles on peut rapporter les calamités qui ont affligé notre patrie, nous distinguerons principalement cette espèce d'anarchie, qualifiée du nom insignifiant de gouvernement révolutionnaire, & l'oubli total des lois touchant la garantie des droits. Violations impunies de l'asyle des citoyens, incarcérations arbitraires, saisies, séquestres, réquisitions, infractions continuelles du droit sacré des propriétés; que falloit-il de plus pour paralyser l'industrie & les arts? & faut-il chercher ailleurs les causes de l'anéantissement de notre commerce & du crédit national?

De l'anarchie, cette première source de nos maux, ont dérivé cette multitude de lois révolutionnaires, oppressives et subversibles de tous les principes sociaux. Delà, cette loi spécieuse sur l'accaparement, dont l'effet immédiat dut être de suspendre toute espèce de spéculation commerciale; celle du maximum, qui n'étoit rien moins qu'une défense expresse de rien importer, ou plutôt un décret de famine; delà, cette trop fameuse loi du 17 septembre, dont l'arbitraire indéfini laissoit à la merci de nos avides oppresseurs, la vie, l'honneur & la fortune du citoyen le plus irréprochable; delà encore cette loi impolitique du séquestre sur les biens & les créances des étrangers, qui provoqua de leur part une réciprocité d'autant plus onéreuse à la République, qu'elle leur livroit, pour quelques millions, des sommes immenses d'où dépendoient la fortune & l'existence d'une infinité de négocians fran-

çais : delà enfin, ces lois sévères contre l'exportation & la circulation du numéraire métallique, qui, après l'anéantissement de nos manufactures & de toutes nos productions industrielles, nous enlevoient jusqu'au dernier signe d'échange avec l'étranger, &, par-là, tout moyen de nous approvisionner des denrées de première nécessité. Ne semble-t-il pas qu'on se soit plu à organiser une famine méditée, réfléchie, afin de nous livrer plus sûrement à la rage de nos ennemis ? Les tristes effets de ces mesures impolitiques, les obstacles qu'elles ont mis au rétablissement de notre crédit chez l'étranger, nous fournissent le sujet d'une réflexion utile : c'est qu'en économie politique, en matière de commerce & de finances, on ne s'écarte jamais impunément des principes, & que les moindres erreurs entraînent presque toujours des suites fâcheuses & souvent irréparables.

Tels furent les moyens prétendus révolutionnaires, inventés par la plus ingénieuse tyrannie, pour nous conduire au dernier degré d'épuisement, & delà sous le joug : moyens atroces sous lesquels devoit nécessairement succomber le génie naturel aux Français pour les arts & pour le commerce, lors même qu'un régime de prodigalité, de dilapidation désordonnées, de systêmes erronnés en finances, n'auroient pas concouru à hâter la destruction de nos ressources & la ruine du crédit public.

Causes du renchérissement des denrées (1).

Nous considérons comme une des causes de la cherté progressive des marchandises & denrées, la disette fac-

(1) On parle sans cesse du renchérissement des marchandises; mais cette façon de s'exprimer n'est point exacte. Il est peu de marchandises qui soient renchéries, quand on les compare entre elles, ou à des valeurs effectives. Beaucoup d'articles sont en-

tice, occasionnée par la ruine de notre commerce d'importation. La rareté fut toujours un motif de cherté auquel s'est joint pour nous le défaut des circulations intérieures. La consommation extraordinaire des armées, les approvisionnemens de réserve qu'elles exigent, la rareté de la main d'œuvre occasionnée par le grand nombre de bras employés à défendre la patrie, qui s'occupoient auparavant à la nourrir, peuvent être mises au rang des motifs qui ont produit cette disette factice accidentelle.

Mais indépendamment de ces causes secondaires de la cherté apparente des denrées, il s'en présente une plus immédiate, à laquelle nous rapporterons tous les phénomènes politiques que nous observons en ce moment dans les échanges commerciaux : c'est le discrédit trop réel & trop long-temps dissimulé de notre papier-monnoie ; discrédit dont on trouve la mesure effrayante dans la défaveur de nos changes avec l'étranger, qui est telle, qu'au lieu de 30 deniers sterlings que nous recevions ordinairement pour un écu tournois effectif, on ne nous donne plus que 6 $\frac{5}{2}$ & bientôt 5 deniers pour la même somme en assignats (1).

Si le cours des changes fut de tous temps le thermomètre du crédit public, & la mesure la plus exacte de la valeur conventionnelle des espèces numériques entre toutes les nations ; si ce concours est constamment subordonné au dégré de confiance qu'il plaît au preneur d'attribuer à la monnoie qu'on lui propose, il est constant que

---

core au dessous du cours des changes : on les obtiendroit encore aux prix de 1788, en les payant avec les valeurs d'alors, soit en échange, soit en or, argent ou papier sur l'étranger. Ainsi, ce n'est pas la marchandise qui est chere, mais c'est le signe avec lequel on achète qui est à bon marché.

(2) Au premier pluviôse, 3e année républicaine.

l'on voudroit en vain forcer la circulation *au pair* d'une monnoie fictive, lorsque la confiance publique, toujours libre & incoërcible, s'obstine à la rejeter ; car telle est la liberté & l'indépendance de l'opinion qui compose le crédit, que plus on veut la contraindre, & plus on ajoute à la méfiance. Ainsi le moyen de favoriser le crédit d'un signe monétaire, n'est pas d'en rendre la circulation forcée, mais au contraire d'inspirer une confiance libre par la certitude du remboursement, & par l'amélioration de l'hypothèque publique, qui assure l'extinction du titre fictif. Tout autre moyen, qui ne feroit que dénaturer le titre sans l'améliorer, ne seroit qu'un vain palliatif, illusoire & de peu de durée, qui ne feroit que mettre à découvert l'insuffisance des moyens, & ajouter au discrédit.

Ces principes invariables & certains trouvent leur application naturelle à l'égard de notre système monétaire actuel. Une funeste expérience ne nous a que trop démontré qu'il est temps de renoncer à des erreurs financières, qui ne tendent à rien moins qu'à dévorer les restes de nos ressources, sans utilité pour la chose publique; &, nous ne craignons pas de le dire, c'est peut-être de cette dernière mesure bien réfléchie que dépend le salut de l'État.

De notre système monétaire.

En supputant les sommes immenses d'assignats livrés à la circulation durant les trois dernières années de notre révolution, auxquelles il faut ajouter le produit des contributions tant ordinaires qu'extraordinaires, perçues depuis cette même époque, on ne peut se défendre d'un sentiment pénible & douloureux sur l'emploi abusif de tant de richesses. Mais en ramenant cet énorme produit à la valeur effective à laquelle il se réduisoit par la défa-

veur des changes, ou par le renchériſſement de tous les objets d'approviſionnement, on ceſſe de s'étonner que nos efforts révolutionnaires & les diverſes criſes par leſquelles nous avons paſſé, nous aient entraînés dans des dépenſes auſſi exorbitantes.

Sans doute avec l'hypothèque immenſe que préſentoit la fortune publique, les aſſignats n'auroient jamais dû éprouver un tel diſcrédit; mais pour peu qu'on veuille méditer ſur cet important ſujet, on verra que c'étoit la conſéquence néceſſaire du ſyſtême vicieux des anticipations que nous avons ſuivi; ſyſtême le plus attrayant, mais le plus dangereux que l'on puiſſe adopter en finance.

Examinons en effet la nature du ſigne numérique que le gouvernement français livroit à la circulation, & voyons juſqu'à quel degré dut s'élever & ſe maintenir la confiance qu'il inſpiroit.

Des aſſignats.

Les aſſignats, dans leur principe, étoient une eſpèce d'emprunt territorial, ou plutôt une anticipation ſur la vente des domaines nationaux, rembourſable par extinction à meſure des rentrées, & dont le produit devoit être eſſentiellement affecté au rembourſement de l'arriéré de la dette publique, des dettes du ci-devant clergé, des offices de judicature, &c. &c. C'eſt ſous ces rapports qu'ils furent préſentés d'abord à l'opinion publique.

On délibéra long-temps, on parut même conſulter le vœu des départemens ſur cette queſtion importante: ſi la circulation en ſeroit forcée, ou s'ils ne ſeroient que de ſimples effets publics, applicables excluſivement à l'achat des domaines nationaux. La raiſon & la juſtice preſcrivoient ce dernier mode: on adopta le premier comme le plus commode en révolution, ſans paroître s'appercevoir

qu'une ſomme énorme de papier-monnoie, miſe en circulation, en concurrence avec les eſpèces métalliques, devoit néceſſairement bannir ces dernières du commerce ordinaire, & que tôt ou tard la valeur effective des unes devoit l'emporter ſur le crédit éventuel des autres, par rapport à nos échanges extérieurs, ſur-tout durant les troubles inſéparables d'une longue révolution. Ainſi, en adoptant la circulation forcée, on fit un premier pas vers l'erreur, & l'on perdit abſolument de vue le but que l'on ſe propoſoit par leur création, qui étoit de libérer promptement l'Etat & de combler le *déficit*.

Néanmoins la valeur des aſſignats repoſant ſur la foi publique, autant que ſur une hypothèque territoriale, connue pour excéder la ſomme émiſe ou préſumée à émettre, il ſemble que dans des temps ordinaires, & tant que les émiſſions ne s'élevoient pas au-delà de la valeur réelle du gage affecté, ces effets auroient dû ſe maintenir au pair du numéraire effectif, ou du moins ne ſubir d'autre perte que celle du change, c'eſt-à dire, du beſoin de les appliquer à toutes ſortes d'uſages; & ce fut en effet ce qui arriva durant les beaux jours de la révolution, lorſque les émiſſions modérées & le bon ordre dans les finances laiſſoient entrevoir un terme prochain à leur circulation, mais ſur-tout tant qu'il fut poſſible de ſuppoſer que la fin de la révolution, en mettant un terme aux dépenſes, amèneroit l'inſtant où de nouvelles émiſſions deviendroient inutiles. Ainſi le crédit des aſſignats dut ſe maintenir tant que l'on crut à leur extinction, comme il dut baiſſer progreſſivement à meſure qu'ils s'éloignèrent de leur première deſtination, & que de nouvelles émiſſions ſucceſſives firent craindre qu'on n'en créât à l'infini, ſelon la durée d'une guerre ruineuſe & les beſoins toujours renaiſſans, occaſionnés par nos troubles révolutionnaires.

En vain le gouvernement, attentif à ménager les appa-

rences, tâchoit d'étayer le crédit public en faisant brûler de temps en temps, avec appareil, les assignats rentrés par la démonétisation ou par la vente des domaines nationaux : les gens éclairés, accoutumés à calculer les émissions, non par les décrets, mais par nos dépenses, voyant grossir de jour en jour la masse des assignats en circulation dans une proportion exubérante, durent supposer des émissions furtives ou clandestines ; & cette supposition, quoique purement gratuite & dénuée de fondement, eût suffi pour ruiner le crédit, lors même qu'une infinité d'autres causes n'auroit pas concouru à le perdre.

Nous ne considérerons pas comme cause essentielle du discrédit des assignats, la contre-façon, la démonétisation, ni la réduction de leur valeur ; quoique ces diverses craintes, réunies à quelques autres moins importantes, aient dû influer aussi sur la méfiance. Il nous suffit d'avoir indiqué la première source du discrédit, non-seulement dans la quantité excessive qu'on a été forcé d'émettre, mais sur-tout dans l'appréhension bien ou mal fondée, que des émissions à l'infini, en succédant à celles-ci, ne diminuent de plus en plus la valeur de ceux qui coulent dans la circulation, & ne mettent enfin le gouvernement dans l'impuissance d'en opérer jamais l'extinction.

Moyens de régénérer le crédit public.

Après avoir exposé les principales causes du discrédit des assignats, d'où résultent inconteſtablement la disette & le renchérissement excessif des denrées, il nous reste à examiner les moyens que notre situation actuelle nous permet encore d'employer pour en arrêter les progrès.

Quel que soit le désordre apparent de nos finances & l'étendue de nos besoins, pour le soutien d'une guerre dispendieuse, mais trop juste, trop glorieuse dans son

objet, pour exciter nos regrets, nous osons le dire avec confiance, il nous reste plus de ressources en nous-mêmes qu'il n'en faudroit pour sortir de cet état pénible, mais non désespéré. Un empire tel que la France est encore riche & puissant lorsqu'il lui reste vingt-cinq millions de citoyens industrieux & aguerris, des armées triomphantes & vivant sur le territoire ennemi, des terres fertiles sous le plus heureux climat de l'Europe, des manufactures en pleine activité, les fortunes particulières intactes, & un commerce qui, sous peu, pourroit exciter encore l'envie de ses voisins. Avec de tels moyens qui ont pu être comprimés, mais non anéantis; avec de telles ressources qu'on pourroit dire inépuisables, peut-on craindre pour notre existence politique? pourrions-nous être affectés d'un discrédit instantané, que de bonnes lois, un meilleur régime, peuvent réparer en très-peu de temps?

Ne perdons pas de vue cette importante vérité: en matière de finance, en vain on voudroit en imposer aux peuples sur leurs vrais intérêts, l'erreur ne peut être de longue durée; bientôt le voile tombe & ne laisse à l'agent inhabile que le regret d'avoir abusé de la foi publique & détruit la confiance, ce levier puissant, le premier de tous les ressorts politiques; & lorsqu'elle est perdue, cette confiance, que de temps & d'efforts ne faut-il pas pour la recouvrer? Si le machiavélisme est inutile, & même dangereux, dans un gouvernement démocratique, c'est sur-tout dans l'administration des finances. Il est temps de renoncer à des palliatifs, à des systêmes vicieux qui nous conduiroient insensiblement à notre ruine certaine. Lorsque le corps politique est dévoré d'une fièvre brûlante, que serviroient des narcotiques ou des calmans? ce sont des poisons lents *qui tuent*. Dans ces extrémités, les remèdes les plus prompts & les plus actifs, sont les plus efficaces; plus les symptômes sont

graves & alarmans, plus il eſt urgent d'en arrêter les progrès.

Que ſerviroit de diſſimuler plus long-temps la cauſe de nos maux ? flatter le peuple ſur ſes intérêts, c'eſt le trahir. Tranchons le mot : les aſſignats ne peuvent reſter plus long-temps dans la circulation forcée, ſans faire courir à la choſe publique les dangers les plus effrayans. En vain on voudroit les y maintenir par des opérations financières, qui, en dénaturant le titre, n'ajouteroient rien à ſa valeur ; en vain on en retireroit pluſieurs milliards de la circulation, *pour ſe ménager les moyens d'y en introduire d'autres* : ce n'eſt pas guérir le mal, c'eſt le pallier, c'eſt en aggraver la cauſe, c'eſt de tous les moyens les moins propres à produire l'effet qu'on ſe propoſe.

Nous avons poſé en principe que le diſcrédit des aſſignats vient moins de la ſomme qui reſte en circulation, que de la comparaiſon de la totalité des émiſſions connues au gage qui leur ſert d'hypothèque & de l'inſtabilité de ce gage ; mais ſur-tout de l'appréhenſion bien ou mal fondée, que de nouvelles émiſſions, en ſuccédant à celles-ci, ne diminuent d'autant leur garantie.

Si c'eſt-là la véritable cauſe du diſcrédit, on conçoit aiſément que retirer de la circulation une quantité d'aſſignats pour y en ſubſtituer d'autres, ou bien les reproduire ſous le nom de billets de loterie portant intérêt ; propoſer un amortiſſement par forme de tontine, accélérer par des primes la rentrée des biens vendus, &c., tous ces moyens tendent à rendre la recette facile ; mais en dernière analyſe ils n'améliorent pas la fortune publique, & n'ajoutent rien à la valeur intrinſéque de l'effet qu'on laiſſe dans la circulation : ils ne ſauroient donc relever le crédit public, ni combler l'abyme profond où ſemblent devoir s'engloutir les reſtes de la fortune de l'Etat. Toute démonétiſation *partielle*, ſous quelque

rapport qu'on la produise, toute réduction de la somme qui circule, si elle ne repose sur une amélioration certaine du gage & des revenus publics, ne feront que de vains palliatifs qui, bien loin d'opérer une modération dans le prix des denrées & de bonifier nos relations commerciales avec l'étranger, n'auront pas même le mérite de relever le cours des changes de dix pour cent. Nous avons d'ailleurs assez éprouvé l'insuffisance de tels moyens pour n'être plus tentés d'y recourir.

Après avoir bien médité sur cet important sujet, on sera convaincu qu'il ne reste qu'un seul parti à prendre, c'est d'aborder franchement la question & de convenir que le discrédit est parvenu à un point qui ne permet plus d'entretenir des relations commerciales sur le pied actuel avec l'étranger, sans ruiner la République ; que tous nos efforts doivent tendre à réformer notre système financier ; à établir un nouvel ordre de choses propre à faire renaître la confiance dans le gouvernement ; à diminuer nos dépenses ordinaires & extraordinaires, & accroître les revenus fixes de manière à établir une exacte balance entre la dépense & la recette ; abjurer le système des anticipations, consolider la dette publique, éloigner les craintes sur le gage des assignats, & finalement organiser l'administration *centrale* sur des bases certaines & immuables, qui donnent au gouvernement une marche ferme & assurée : tels sont les moyens que la saine raison indique & auxquels nous allons donner plus de clarté en les produisant dans un ordre plus précis & plus méthodique. Nous ne prétendons pas que ce plan n'ait aussi ses obstacles à surmonter, qui naissent particulièrement du degré de tension de notre état politique ; mais nous le proposons avec la confiance qu'il est le plus propre à régénérer le crédit public, & à faire cesser les maux qui nous affligent.

PROJET.

ARTICLE PREMIER.

Il ne sera plus fait d'émissions d'assignats autres que celles déja décrétées.

II.

Les assignats continueront d'être reçus, *exclusivement à toutes autres valeurs quelconques*, en paiement des domaines nationaux, dont la vente se poursuivra sans interruption jusqu'à leur entière extinction. Leur hypothèque sera inviolablement respectée ; & néanmoins aussitôt que les ventes se porteront à une somme égale à la quantité des assignats émis, le surplus sera affecté exclusivement au remboursement des inscriptions sur le grand livre de la dette publique.

III.

Afin qu'il ne reste nul doute sur la quotité des assignats en circulation & sur leur valeur effective, d'où dépend essentiellement le degré de confiance qui leur est dû, il sera dressé un tableau fidèle des émissions décrétées jusqu'à ce jour, d'où l'on distraira la somme rentrée & éteinte par le paiement des biens vendus. On dressera un semblable tableau des domaines nationaux dont la vente est déja consommée, en y énonçant, d'une manière précise, les sommes acquittées & ce qui reste à payer. Le même tableau comprendra l'énumération & l'évaluation des biens invendus, afin que de la comparaison de l'actif & du passif de cette partie de la fortune publique, il résulte un grand jour sur l'état avantageux

de nos finances, propre à ranimer la confiance dans le cœur des vrais amis de la patrie, & le déſeſpoir dans l'ame de ſes ennemis.

IV.

A compter du premier vendémiaire prochain, les aſſignats n'auront plus court *forcé* ; néanmoins ils pourront circuler librement comme effets publics, au cours qui s'établira entre les parties, en raiſon du dégré de confiance que chacun leur attribuera.

V.

A la même époque du premier vendémiaire prochain, les intérêts dus par les acquéreurs des domaines nationaux, ſeront payés, non en aſſignats, mais en eſpèces ayant cours, de même que l'arriéré de toutes les contributions ordinaires & extraordinaires.

VI.

A compter de ce jour, tous marchés, échanges, contrats d'achat & vente ou d'allocation, portant ſtipulation de paiement en aſſignats ou en or, argent, lettres de change ſur l'étranger, ou autres valeurs quelconques, convenues entre les parties, ſont autoriſés & maintenus dans leur pleine intégrité.

VII.

Pour ſubvenir aux beſoins de l'État & aux frais extraordinaires que néceſſitent les circonſtances actuelles, il ſera établi des contributions directes, dans une proportion égale aux dépenſes prévues ; il ſera pourvu aux dépenſes imprévues par des taxes additionnelles, réparties

également entre tous les contribuables sur les bases de l'imposition foncière, ou sur tout autre mode qui sera décrété. On s'occupera sans délai de la répartition desdites impositions & de la confection des rôles, de manière que le premier terme puisse être mis en concurrence au premier vendémiaire prochain.

VIII.

Les assignats ne seront reçus en paiement des contributions que jusqu'au premier vendémiaire prochain, après lequel temps les impositions seront acquittées en numéraire effectif, par quartiers de trois en trois mois.

IX.

Il sera proposé par le comité des finances des réductions dans les dépenses & l'emploi des deniers publics, avec un plan d'amélioration des revenus de l'État, fondé sur les principes de la plus sévère économie qui convient à un gouvernement démocratique.

X.

Le comité de salut public, en traitant des conditions de la paix avec les ennemis de la République, ne pourra, en aucun cas, stipuler des conditions favorables aux emigrés.

Telles sont les principales dispositions que nous proposons pour révivifier le crédit public, & pour arrêter les progrès des maux que nous éprouvons. Ce n'est pas dans les détails qu'il faut juger ce projet; c'est dans son ensemble, c'est dans son résultat.

OBJECTIONS.

Parmi les objections nombreuses dont ce plan est susceptible, & qu'on ne manquera pas de nous faire, on ne peut se dissimuler que les plus importantes dérivent de notre situation politique. On nous dira que ces dispositions sont prématurées, que le moment n'est pas opportun pour s'occuper d'un nouveau système financier, &c. Sans doute, tout changement dans l'administration des finances est à redouter durant le cours d'une révolution qui nécessite des dépenses & des moyens extraordinaires; sans doute, il seroit à desirer qu'une paix glorieuse, en couronnant nos généreux efforts pour la cause de la liberté, précédât cette heureuse crise, & vînt applanir les difficultés qu'elle présente : mais pouvons-nous dissimuler le danger du moment & l'urgence du remède ? Songeons que chaque instant ajoute au discrédit, & que bientôt il ne sera plus temps d'en arrêter les tristes effets; songeons que plus on differe, & plus nos dépenses s'acroissent par le surhaussement du prix des denrées & des subsistances, qui peut se porter à tel point, qu'une livre de pain égale 100 sous en assignats. Eh! qui peut calculer, sans frémir, les funestes conséquences d'une telle progression ?

On nous objectera que, pour soutenir la guerre dans laquelle nous sommes engagés, il faut beaucoup d'argent, & que ce seroit écraser le peuple d'impôts que d'adopter, en ce moment, le régime des contributions. Eh! n'est-ce pas un véritable impôt que l'émission d'un milliard d'assignats, dont on ne recueille que la valeur de 150 millions, par l'effet de leur discrédit ? Est-il d'impôt plus grave que celui qui nous fait quintupler, & bientôt décupler nos dépenses par le renchérissement progressif de tous les objets de première nécessité ? En

eſt-il de plus inégalement réparti que celui qui écraſe une claſſe de citoyens, tandis qu'il facilite à d'autres le moyen de s'enrichir par l'agiotage & par mille moyens illicites, qui tournent tous au détriment de la choſe publique? Quel eſt celui d'entre nous qui ne préférât payer le triple d'impôts qu'en 1790, & voir l'abondance renaître, les aſſignats & la dette publique ſe conſolider, les denrées reprendre un cours modéré? Sans doute il faut de l'argent pour faire la guerre; mais on conçoit auſſi que la baiſſe du prix des denrées & de toutes les marchandiſes opéreroit une réduction proportionnelle dans les dépenſes des armées & dans les frais de l'adminiſtration. Au reſte, tout ſe réduit à ce point-là; c'eſt que le moyen d'accroître ſes facultés n'eſt pas d'emprunter avec facilité, mais de diminuer ſes dépenſes & d'améliorer ſes revenus.

Si l'on nous objecte que lors de la retraite des aſſignats de la circulation forcée, il faudra du numéraire pour ſolder les échanges commerciaux, & qu'il eſt déjà d'une rareté qui fait craindre qu'on ne puiſſe y ſuffire; nous repondrons 1°. que les aſſignats, non forcés, feront encore fonction de numéraire dans le commerce, à un cours quelconque, qui ſera toujours plus favorable que le cours actuel: ils y tiendront lieu au moins de cette quantité de lettres de change qui circuloient autrefois, & qui n'exiſtent aujourd'hui que dans une moindre proportion; 2°. qu'à meſure que les aſſignats reprendront faveur, comme cela devient probable, l'or & l'argent rentreront dans la circulation d'où ils n'ont été évincés que par la concurrence du papier-monnoie: le cours des changes reviendra peu-à-peu à ſon niveau, & fera rentrer des fonds qui ne ſont ſortis que par l'effet de la terreur & du diſcrédit; le beſoin journalier fera reproduire des tréſors enfouis par la crainte. Le gouvernement poſſéde d'ailleurs mille moyens d'opérer ces

heureux effets, en faisant renaître la confiance & la sécurité par des lois sages, stables & conservatrices des propriétés.

On pourroit nous opposer mille autres raisons aussi spécieuses que celles auxquelles nous venons de répondre; mais quel est le plan à l'abri des objections? Il ne s'agit pas d'élever des obstacles, mais de les applanir; il faut aller au but, & proposer des mesures promptes & efficaces: car le temps presse, les circonstances s'aggravent, empirent chaque jour, & bientôt nous n'aurions que le regret de voir la banqueroute certaine, sans aucune possibilité de résister à la violence du torrent. C'est à nos sages représentans à mesurer la profondeur de l'abyme, à nous arrêter sur le penchant du précipice: c'est au comité des finances à en préparer les moyens; à peser dans sa sagesse l'utilité & les inconvéniens de ceux que nous proposons; à les rectifier & les modifier suivant le cas, en se pénétrant de la nécessité d'adopter de promptes mesures pour arrêter les effets effrayans du discrédit.

Pour nous, heureux de sacrifier quelques loisirs à méditer sur les intérêts de la patrie, nous ne faisons, en énonçant notre opinion sur cet important sujet, qu'acquitter la dette d'un citoyen, & payer le tribut que tout homme doit à l'État qui le nourrit & le protège.

Rouen, premier pluviôse, an troisième de la République française.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Germinal, l'an III.